



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0060-4

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 mars 2025, le règlement suivant :

LAS-0060-4 Règlement amendant le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 mars 2025.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement